HESAV
Haute École de Santé – Vaud

Atelier Fauteuil roulant
S.PH.370. 2004.F24

Fauteuil roulant standard

➢ Plan du cours :

- Présentation générale d'un FR
- Critères de choix d'un FR
- Aspects sécuritaires
- Train de roues motrices/train de roues directionnelles
- Déplacements : pentes, obstacles
- Expérimentations : éléments amovibles d'un FR, double main courante, commande main-pied, mise en place et retrait hémitablette
- Financement

➢ Objectifs du cours :

Que les étudiant·es soient capables :

- De connaître les critères influençant le choix d'un FR
- De nommer les différentes parties d'un FR en d'en percevoir l'usage
- De connaître les différents réglages possibles afin de conseiller les personnes pour manier leur FR
- D'identifier les positionnement et modes de déplacements spécifiques en neurologie
- D'assurer un rôle d'accompagnateur de manière sécuritaire lors d'obstacles et de pentes

Il est nécessaire d'être attentif au positionnement d'une personne dans son fauteuil roulant afin :

- De permettre le déplacement
- D'assurer le confort
- D'assurer la sécurité
- De favoriser la participation sociale et donc l'indépendance et l'autonomie

➢ Critères de choix d'un FR

❖ Critères en relation avec la personne, sa situation, son environnement :

- Le status
  - Les capacités sensitivo-motrices
  - Les capacités cognitives
  - La perception du fauteuil roulant
- La pathologie
  - Le diagnostic
  - Le pronostic

    - Les indications/contres-indications
- Les caractéristiques individuelles
    - L'âge
    - Les paramètres anthropométriques
    - Le poids
- Les usages du fauteuil roulant
    - Intérieur/extérieur
    - Activités
    - Fréquence et durée d'utilisation
- Les caractéristiques environnementales
    - Domicile
    - Professionnel
    - …

❖ Critères en relation avec le fauteuil roulant :

- Le poids
- Les possibilités de réglages
- La maniabilité
- L'encombrement
- L'esthétique
- La disponibilité du matériel
- La possibilité d'essayer le fauteuil roulant
- Le service après vente
- Le financement

➢ Aspects sécuritaires :

Pour tous les FR :

- Taille du FR adaptée : attention aux frottements peau-FR
- Freins :
    - Toujours mettre les freins avant chaque transfert
    - S'assurer que les freins sont efficaces
    - Possibilité de freins à mains au niveau des poignées pour l'accompagnateur
- Lors des transferts : le patient ne doit pas prendre appui sur les cales pieds lors des transferts
- Lors des déplacements et en particulier lors des passages d'obstacles : toujours mettre les pieds du patient sur les cales pieds lors des transports, attention à la hauteur des cales pieds par rapport aux obstacles tels que les trottoirs par exemple.
- Roulettes antibascules : sécurisent les transferts (attention pour les pieds de l'accompagnateur !)
- Transporter un FR toujours par le chassis (parties non amovibles)

➢ Présentation générale d'un FR :

Différents types de FR :

- FR manuel
- FR électrique
- FR manuel motorisé

Présentation générale des aspects techniques d'un fauteuil roulant



1 : Dossier
2 : Placet
3 : Châssis
4 : Accoudoir
5 : Cales pieds
6 : Roue arrière motrice
7 : Roue avant directionnelle
8 : Cerceau de propulsion
9 : Frein

➢ Train de roues motrices/train de roues directionnelles :

- Les roues motrices sont les grandes roues situées à l'arrière, ainsi nommées parce que ce sont les roues sur lesquelles s'exerce la propulsion.
- Les roues directionnelles sont les petites roues situées à l'avant, pivotantes sur un axe vertical libre, ainsi nommées parce qu'elles réagissent :
  - à la propulsion, permettant au FR de tourner,
  - à la configuration du terrain

Lorsque l'on choisi un fauteuil roulant, il est aussi nécessaire de prendre en compte les caractéristiques techniques des roues motrices et directionnelles.

- Les roues motrices :

Pour les roues motrices il faut étudier :

- La **section** du cerceau de propulsion (le diamètre de la section)
- Le **revêtement** du cerceau de propulsion
- L'**écartement** du cerceau de propulsion par rapport à la roue,

Ces roues peuvent bénéficier de différents réglages. En particulier, elles peuvent être avancées ce qui permet d'améliorer la maniabilité et de diminuer la force requise. Par contre cela augmente l'instabilité.

- Les roues directionnelles :

Pour les roues directionnelles, il faut regarder :

- Le diamètre de la roue
- Le type de bandage (gonflé ou plein)

Pour avoir la répartition idéale de la charge entre le train de roues motrices et le train de roues directionnelles, il faut mettre le maximum de poids sur les roues motrices puisque ce sont les roues que l'on contrôle directement et le minimum de poids sur les roues directionnelles que l'on ne contrôle pas.

➢ Passage d'obstacle :

- Descente :

Avec un accompagnateur, pour descendre un trottoir élevé il faut :

1) Descendre en marche arrière en retenant la « chute » du FR
2) Descendre en marche avant : basculer préalablement le FR sur les roues arrières, laisser descendre en retenant le FR (éventuellement demander à la personne en FR de freiner en retenant les cerceaux), puis rétablir doucement le contact des 4 roues.

- Montée :

Avec un accompagnateur, pour monter un trottoir il faut :

1) Monter en marche avant : basculer préalablement le FR sur les roues arrière, poser les roues avant sur le trottoir, approcher les roues arrière du bord du trottoir, hisser le FR (éventuellement demander à la personne en FR d'actionner les cerceaux).
2) Possibilité de monter en marche arrière en basculant préalablement le FR sur les roues arrières, hisser le FR (éventuellement demander à la

personne en FR d'aider en actionnant les roues), puis rétablir doucement le contact des 4 roues en ayant suffisamment reculé pour garantir une dépose de toutes les roues sur le trottoir.
Attention à la position du rachis de l'accompagnateur !

➢ Financement

- AI :
  https://www.ahv-iv.ch/p/4.03.f

- De la naissance jusqu'à l'âge AVS
- Le bénéficiaire adresse la demande à l'office AI de son canton de domicile (formulaire 001.002 - Demande de prestations AI pour adultes : Moyens auxiliaires)
- Dans la mesure du possible, ce sont les dépôts de l'AI qui remettent les moyens auxiliaires. En cas de non disponibilité, l'AI peut autoriser l'achat d'un nouveau moyen auxiliaire.
- Le MA reste la propriété de l'AI. Dépôt à la FSCMA au Mont-Sur-Lausanne.
- Renouvellement du FR chaque fois que nécessaire (usure du matériel, modification de l'état de santé du bénéficiaire,...)

- AVS :
  https://www.ahv-iv.ch/p/3.02.f
  https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/EMS/Professionnel/Bases_l%C3%A9gales_depuis_07062016/Annexe_dir_faut_roulant.pdf

- La demande doit être remise à l'office AI du canton de domicile
- Important : tout **droit ouvert** à l'âge AI reste acquis en âge AVS
- Forfait FR sans moteur : 900.- tous les 5 ans. Selon l'AI, « Ce montant correspond à 75 % du coût moyen d'un fauteuil roulant simple et approprié, comportant l'équipement suivant :
  - repose-pieds réglable et démontable,
  - accoudoirs pivotants ou démontables,
  - pneus résistants,
  - frein pour la personne accompagnante »
- Le bénéficiaire devient le propriétaire du fauteuil roulant.
- Pour les bénéficiaires dans les homes ayant besoins de FR, le home doit fournir celui-ci.
- « Si, pour des raisons de santé, un équipement particulier pour fauteuil roulant est requis, l'AVS verse un forfait correspondant de CHF 1 '840.-, ce qui correspond à 75 % du coût moyen d'un équipement spécial ».
- L'AVS ne cofinance un équipement spécial que si un fauteuil roulant ordinaire ne suffit pas, c'est-à-dire dans les cas suivants :
  - poids supérieur à 120 kg,
  - taille supérieure à 1,85 m ou inférieure à 1,50 m,

  - position assise autonome impossible,
  - hémiplégie ou tétraplégie
  - amputation ou contractures.
- En outre s'il y a un risque d'escarres majeur et qu'un coussin anti-escarres est nécessaire, le forfait passe à CHF 2'200. –